

Budget Annexe du Service des Eaux - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1999 en application de la nomenclature M 49

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'application du plan comptable général de 1982 aux services publics locaux à caractère industriel et commercial a rendu nécessaire une réforme des procédures budgétaires et comptables des services d'eau et d'assainissement. Tel a été l'objet de l'instruction codificatrice M 49. Cette instruction est appliquée à la Ville de Besançon depuis le 1^{er} janvier 1992.

Elle stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement, qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Tels que calculés dans les tableaux ci-après, les résultats de l'exercice 1999 du Service des Eaux sont les suivants :

* Section d'investissement

Solde des réalisations 1999	5 646 555,15 F
Solde des restes à réaliser 1999	<u>- 12 901 467,00 F</u>
	- 7 254 911,85 F

Le programme d'investissement 1999 fait apparaître au 31/12/1999 un besoin d'autofinancement de 7 254 911,85 F, montant arrondi à 7 260 000 F, qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 1999.

* Section d'exploitation

- Résultat d'exploitation du budget 1998 déduction faite de la part affectée à l'investissement 1999 : (30 791 563,90 F - 24 540 000,00 F)	6 251 563,90 F
- Résultat d'exploitation de l'exercice 1999	<u>10 645 954,69 F</u>
Excédent de clôture 1999 disponible	16 897 518,59 F

Le Conseil Municipal est invité à affecter par décisions modificatives au budget de l'exercice courant du Service des Eaux une partie de l'excédent mentionné ci-dessus à la couverture des opérations suivantes :

1. Section d'investissement

* Autofinancement complémentaire du programme d'investissement 1999 :
7 260 000 F

* Autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2000 décidé
par délibération du 3 avril 2000 au chapitre 892 - 2315 00512 - CS 30700 : 2 000 000 F

Affectation d' un crédit de 6 000 000 F pour les travaux de canalisation sur la
Rocade Nord-Ouest et annulation de l'emprunt d'un montant équivalent prévu au budget
primitif du service des eaux pour l'année 2000 au chapitre 892.16.97005 CS 30700 :
6 000 000 F.

La reprise sur l'excédent d'exploitation pour autofinancer les opérations précitées
se traduira par une ouverture de crédits en recettes de 15 260 000 F au chapitre
892/10682.30700 et une réduction d'égal montant de l'excédent d'exploitation inscrit au
chapitre 992/002.30700.

Compte tenu des reprises précitées, l'excédent d'exploitation du Service des Eaux
disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 1 637 518,59 F. Ce montant comprend
les créances douteuses.

Budget Eaux
Résultat d'exécution du budget 1999

EAUX	Résultat à la clôture de l'exercice 1998 (1)	Part affectée à l'investissement 1999 (2)	Résultat de l'exercice 1999 (3)	Résultat de clôture 1999
INVESTISSEMENT	- 6 829 718,61		12 476 273,76	5 646 555,15 (1)+(3)
EXPLOITATION	30 791 563,90	24 540 000,00	10 645 954,69	16 897 518,59 (1)-(2)+(3)
TOTAL	23 961 845,29	24 540 000,00	23 122 228,45	22 544 073,74

Résultat de l'exercice 1999

EAUX	Investissement	Exploitation	Total cumulé
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	A 33 227 246,00 B 33 226 258,52	64 570 111,00 63 817 330,64	97 797 357,00 97 043 589,16
Réduction de titres Recettes nettes Restes à réaliser	C 0,00 D = B-C E 33 226 258,52 0,00	322 689,69 63 494 640,95	322 689,69 96 720 899,47 0,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales Engagements Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	F 35 216 106,00 G 33 651 451,76 H 20 749 984,76	55 691 846,00 52 886 628,95 52 886 628,95	90 907 952,00 86 538 080,71 73 636 613,71
Annulation de mandats Dépenses nettes Dépenses engagées non mandatées	I 0,00 J = H-I K = G-H 20 749 984,76 12 901 467,00	37 942,69 52 848 686,26	37 942,69 73 598 671,02 12 901 467,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent Déficit	D - J J - D 12 476 273,76	10 645 954,69	23 122 228,45
<i>Restes à réaliser</i>			
Excédent Déficit	E - K K - E 12 901 467,00		12 901 467,00

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Budget et Eau- Assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.

Récupéré préfectoral du 30 juin 2000.